



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 75786

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gratification des stages. Depuis la promulgation de la loi n° 2014-788 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, les stages de plus de deux mois consécutifs dans la même structure doivent être gratifiés. De nombreuses structures refusent des stagiaires faute de budget. Elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend inciter les entreprises et autres institutions à accueillir des stagiaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75786

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1630

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)